

COMPLIANCE VERIFICATION ACTIVITY REPORT

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Type of Compliance Verification Activity / Inspection sur le terrain
Type d'activité de conformité :

Activity # / N° d'activité : **1516-014** Activity start / Début de l'activité : **2015-09-28** Activity End / Fin de l'activité : **2015-09-28**

Related Activity Numbers / N° d'activité connexe :

Inspection Officer Number(s) / N° d'inspecteur : **2477, 2507T**

Incident # / N° d'incident : Landowner Complaint File # / N° de
plainte reçue du propriétaire foncier :

Company / Société : **Aurora Pipe Line Company Ltd.**

Facility Name (s) / Nom
des installations : **Pipeline Carway et doublement Carway - oléoducs de 8 et 12 pouces adjacents, d'une longueur
approximative, chacun, de 750 m se rendant à un emplacement où se trouvent des vannes à la
frontière canado-américaine.**

Province(s) / Province : **Alberta**

Theme(s) / Thème : **Environmental Protection / Protection de l'environnement**

Compliance Tools Used /
Outil de conformité utilisé : **Corrected in field (Corrected Non-Compliance)/ Corrigé sur le terrain (non-conformité corrigée) (1)**

Purpose / But

This activity was undertaken to verify compliance with the following regulatory requirements.

L'activité a été entreprise pour vérifier la conformité aux exigences réglementaires suivantes.

National Energy Board Act / *Loi sur l'Office national de l'énergie*

Onshore Pipeline Regulations / *Règlement sur les pipelines terrestres*

CSA Standard Z662 Oil and Gas Pipeline Systems / *Norme CSA Z662 - Réseaux de canalisation de pétrole et de gaz*

Other/Autre

Electricity Regulations / *Règlement sur l'électricité*

Processing Plant Regulations / *Règlement sur les usines de traitement*

Pipeline Crossing Regulations Part I / *Règlement sur le croisement de pipe-lines, partie I*

Pipeline Crossing Regulations Part II / *Règlement sur le croisement de pipe-lines, partie II*

Regulatory Instrument / Instrument réglementaire

OC-11, XO-9-67

Observations & Discussion / Observations et discussion

Date visited / Date de la visite	Location / Lieu	Theme / Thème	Compliance Confirmed / Conformité Confirmé
2015-09-28	Emplacement de vannes de sectionnement	Environmental Protection/Protection de l'environnement	Yes / Oui

Observations

- Le lieu était encerclé d'une clôture de barbelés et d'une clôture à bestiaux. Il y avait quelques vides entre la clôture et le sol, mais puisque la clôture à bestiaux procure une seconde protection, le personnel de l'Office ne formule aucune inquiétude.
- Des panneaux de signalisation à la barrière de l'entrée indiquaient le nom de la société et les informations utiles en cas d'urgence.
- Le gravier était meuble et sablonneux; plusieurs trous d'animaux sauvages ont été observés un peu partout sur le site. Un employé de Plains Midstream a indiqué qu'on ne faisait usage d'aucun produit pour chasser la faune sauvage et que les trous posaient un risque minime. Le personnel de l'Office ne s'en inquiète pas.
- Un employé de Plains Midstream a été vu en train de remplir l'un de ces trous.
- Un employé de Plains Midstream a expliqué que l'on pulvérisait un herbicide tous les ans, et plus souvent au besoin. Dans le registre de pulvérisation, on a constaté que la dernière pulvérisation remontait à juin 2015.
- Des employés de Plains Midstream ont confirmé que l'emplacement des vannes se trouve dans une zone de feu et que, par conséquent, il était nécessaire d'enlever la végétation à l'intérieur du périmètre clôturé. Le personnel de l'Office n'a vu aucune plante de grande taille dans cet espace.
- Des employés de Plains Midstream ont affirmé que l'emprise et l'emplacement des vannes étaient surveillés par patrouille aérienne toutes les semaines environ, et que le personnel de l'exploitation surveillait l'emplacement des vannes une fois par mois. On a aussi affirmé n'avoir recours à des patrouilles en hélicoptère qu'en cas de problème de pression.
- Des employés de Plains Midstream ont déclaré que le produit acheminé dans les canalisations au moment de l'inspection était du pétrole brut à forte teneur en soufre. Le personnel de l'Office a constaté que les panneaux de signalisation de l'installation et de l'emprise mentionnaient qu'on y transportait du butane, ce qui, selon les employés de Plains Midstream, n'avait pas été le cas depuis cinq ou six ans. Les employés de Plains Midstreams ont aussi déclaré que la canalisation avait été approuvée pour le transport de « produits pétroliers liquides » et que le butane constitue le produit le plus volatile qui est autorisé.

Date visited / Date de la visite	Location / Lieu	Theme / Thème	Compliance Confirmed / Conformité Confirmé
2015-09-28	Emprise du pipeline	Environmental Protection/Protection de l'environnement	No / Non

Observations

- Du côté nord du drain, il manquait des panneaux de signalisation. Du côté sud, le nom de la société et les informations utiles en cas d'urgence n'étaient pas à jour.
- Sur une clôture, à l'une des extrémités de l'emprise du pipeline, les panneaux de signalisation du côté nord étaient tombés. Du côté sud, les panneaux étaient légèrement inclinés et le nom de la société et les informations utiles en cas d'urgence n'étaient pas à jour.

Compliance Verification Activity Report / Rapport d'activité de vérification de la conformité

Date visited / Date de la visite	Location / Lieu	Theme / Thème	Compliance Confirmed / Conformité Confirmé
2015-09-28	Emprise du pipeline	Environmental Protection/Protection de l'environnement	Yes / Oui

Observations

- Les canalisations ont une emprise commune de 90 m de largeur.
- L'emprise se trouve sur des terres privées naturelles servant de pâturage.
- Il y avait des mauvaises herbes un peu partout sur l'emprise, mais on trouvait les mêmes dans les alentours. Un employé de Plains Midstream a déclaré que la gestion des mauvaises herbes à cet endroit consistait à pulvériser un herbicide à l'emplacement des vannes tous les ans, entre la clôture autour des vannes et celle à bestiaux et que les propriétaires fonciers se chargeaient de la gestion des mauvaises herbes sur l'emprise.
- Il y avait des panneaux de signalisation indiquant la présence du pipeline des deux côtés du croisement d'une route.
- Un petit fossé saisonnier franchit l'emprise. Au moment de l'inspection, il y avait une petite quantité d'eau stagnante.

Compliance Summary / Résumé de l'activité de conformité

Theme / Thème	Compliance Tools Used / Outil de conformité utilisé	Corrective Action Due Date / Date d'échéance de l'action corrective
---------------	---	---

Compliance Verification Activity Report / Rapport d'activité de vérification de la conformité

Protection de l'environnement		Corrected in field (Corrected Non-Compliance)/ Corrigé sur le terrain (non-conformité corrigée)	2015-10-01
Date/Time visited / Date et heure de la visite	Location / Lieu		
2015-09-28 14 h 40	Emprise du pipeline		
Observations			
<p>- Du côté nord du drain, il manquait des panneaux de signalisation. Du côté sud, le nom de la société et les informations utiles en cas d'urgence n'étaient pas à jour.</p> <p>- Sur une clôture, à l'une des extrémités de l'emprise du pipeline, les panneaux de signalisation du côté nord étaient tombés. Du côté sud, les panneaux étaient légèrement inclinés et le nom de la société et les informations utiles en cas d'urgence n'étaient pas à jour.</p>			
Regulatory Requirements / Exigences réglementaires			
<p>Le manuel des méthodes normales d'exploitation de Plains Midstream Canada (SOP) 12.10, intitulé « Pipeline Warning Signage » (signalisation des pipelines) indique ce qui suit : [traduction] « Les panneaux d'avertissement des pipelines de PMC doivent satisfaire aux exigences suivantes :</p> <p>[...] Les informations obligatoires doivent être imprimées sur un fond d'une couleur très contrastante et renfermer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• le mot « Avertissement », « Attention » ou « Danger » de façon bien lisible, par exemple, en caractères gras de 25 mm de hauteur;• le type de canalisation, y compris la substance acheminée, doit être bien lisible, par exemple, « Canalisation de gaz naturel à haute pression » en caractères gras de 13 mm de hauteur;• Plains Midstream Canada.• le nom de la société pipelinère, si ce n'est pas Plains Midstream Canada;• les informations utiles en cas d'urgence, dont un numéro d'urgence avec indicatif régional. » <p>ET</p> <p>« Installer les panneaux de chaque côté du croisement, lorsqu'une canalisation traverse une route, une voie ferrée ou un cours d'eau. »</p> <p>ET</p> <p>« Remplacer tous les panneaux de signalisation manquants, détruits, dégradés, usés ou illisibles. »</p> <p>ET</p> <p>« Mettre à jour les panneaux d'avertissement d'une canalisation dans les 180 jours qui suivent des changements apportés aux informations requises. »</p>			
Corrective Action or Request Required / Action ou demande corrective requise			
<p>L'ordre de l'inspecteur de l'Office exigeait que des employés de la société fournissent une preuve photographique de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- le remplacement des panneaux manquants;- la mise à jour des renseignements inexacts;- le redressement du panneau incliné.			

Un employé de Plains Midstream a transmis ces photos à l'Office le 1^{er} octobre 2015.

La présente fait état des cas de non-conformité aux exigences réglementaires ou aux engagements pris par la société qui ont été observés par l'inspecteur pendant l'activité de vérification de la conformité. Si les mesures correctives exigées ont été instaurées au plus tard à la date d'achèvement fixée, l'affaire est considérée comme réglée. L'inspecteur se penchera sur toute situation de non-conformité n'ayant pas été rectifiée et pourra transmettre le dossier au personnel de l'Office chargé de l'exécution.

La présente fait état des cas de non-conformité aux exigences réglementaires ou aux engagements pris par la société qui ont été observés par l'inspecteur pendant l'activité de vérification de la conformité. Si les mesures correctives exigées ont été instaurées au plus tard à la date d'achèvement fixée, l'affaire est considérée comme réglée. L'inspecteur se penchera sur toute situation de non-conformité n'ayant pas été rectifiée et pourra transmettre le dossier au personnel de l'Office chargé de l'exécution.

517 Tenth Avenue SW Calgary, Alberta T2R 0A8 | 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8

Telephone / Téléphone : 403-292-4800 Toll Free / Sans frais : 1-800-899-1265